

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 9 janvier 2023 a lieu à la salle Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h00 .

Sont également présent monsieur : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / greffière - trésorière.

Sous la présidence de Madame Andréa Gosselin, mairesse.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 6 décembre 2022.
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 décembre 2022.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Résolution fixant le tarif au kilomètre lors de déplacement.
13. Adhésion à GROBEC pour l'année 2023.
14. Adhésion à l'ADMQ 2023.
15. Adhésion 2023 à Québec municipal.
16. Adhésion à Espace Muni pour l'année 2022-2023
17. Mandat au Centre d'archives de la région de Thetford pour la gestion documentaire.
18. Réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Engagement du directeur du service incendie, assistants et garde-feu pour 2023.
20. Demande d'aide financière pour la formation -programme pompiers 1
21. Offre de services – Le Pro du CB pour la fourniture et l'installation d'équipements de radiocommunication
22. Résolution fixant le salaire 2023 de la brigadière.

TRANSPORT

23. Nouveau parc industriel-Mandat Groupe RDL – Avocats et notaires-Servitudes en faveur d'Hydro Québec-Dossier 66637828-400368
24. Déneigement printanier de certains chemins municipaux-rang 10 ouest et rang 11 nord .

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. Demande de Érablière La Fillionnière Inc.(Monsieur Roger Gosselin)

LOISIRS ET CULTURE

26. Camp de jour-semaine de relâche
27. Tarifs 2023 location du Centre culturel.

28. Tarif 2023 location du Centre culturel Club La Gaieté.
29. Programme des distinctions honorifiques- Médaille du lieutenant-gouverneur -date limite= 1 février 2023
30. Demande de remboursement des frais de non-résident-Madame Lysanne Lagacé
31. Demande de La Croisée- disponibilité d'une salle pour la tenue de 5 ateliers en janvier, février et mars 2023.
32. Journée Plaisirs d'hiver

DIVERS

- a) **Demande d'aide financière au FRR-Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale-ressource commune pour l'eau potable et le traitement des eaux usées .**

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01-01-23 Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc -André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

- 02-01-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

- 03-01-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 04-01-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS

:

Adm. gén. :	15 784.55\$
Incendie :	2 051.09
Sécurité :	441.00
Voirie :	35 164.97
Hygiène du milieu :	12 734.32
Urbanisme	1 545.16
Loisirs :	4 507.40
Salaires du mois :	41 956.61

TOTAL :	114 185.10\$
----------------	---------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

05-01-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La municipalité n'a reçu aucune question pour la séance en cours.

RAPPORT DE LA MRC

RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Marc-André Routhier mentionne que la fête d'hiver aura lieu le 18 février 2023 et que la programmation des activités sera dévoilée dans les prochaines semaines.

Monsieur Sébastien Grondin mentionne qu'il y a eu une bonne participation des citoyens au lancement de la politique familiale qui a eu lieu le 8 janvier dernier et que le tout s'est bien déroulé.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics fait son rapport du dernier mois.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION FIXANT LE TARIF AU KILOMÈTRE LORS DE DÉPLACEMENT

06-01-23

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif pour les déplacements soit fixé à 0.52 \$ du kilomètre à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADHÉSION AU GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC)

07-01-23 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion à GROBEC au coût de 75 \$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

ADHÉSION 2023 À QUÉBEC MUNICIPAL

08-01-23 Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adhère à Québec Municipal au coût de 212.70\$ incluant les taxes pour 2023.

ADHÉSION À ESPACE MUNI POUR L'ANNÉE 2022-2023

09-01-23 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adhère aux services offerts par Espace MUNI au coût de 91.98\$ incluant les taxes pour 2023.

ADHÉSION À L'ADMQ 2023

10-01-23 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds paie l'adhésion de Mme Sonia Tardif, directrice générale / greffière-trésorière, auprès de l'ADMQ pour 2023, au coût de 983.13\$ plus les taxes pour l'adhésion et l'assurance.

MANDAT AU CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD POUR LA GESTION DOCUMENTAIRE

11-01-23 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un mandat de 3 jours soit accordé au Centre d'archives de la région de Thetford pour le déclasserment des archives municipales au coût estimé de 700 \$, plus taxes.

RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE.

ATTENDU QUE les étangs d'épuration devront être vidangés dans les prochaines années et que les équipements nécessaires au traitement et la distribution de l'eau potable pourraient être amenés à être réparés ou changés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de prévoir les fonds nécessaires afin de financer, en tout ou en partie, d'éventuelles dépenses en lien avec le système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet à une municipalité, par l'article 1094.1, de créer, par résolution, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

12-01-23

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. René Breton , et

Appuyé par M. Richard Lefrançois, il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2) D'affecter une somme de 20 000 \$, prise à même l'excédent de fonctionnements non affectés, pour la transférer à l'excédent de fonctionnements affecté – traitements des boues de la station d'épuration et des équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, ASSISTANTS ET GARDE-FEU POUR 2022

13-01-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à la majorité des conseillers présents que M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2023 au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE M. Germain Payeur soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'assistant – secteur Saint-Pierre-de-Broughton - au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE MM. Jérôme Fillion, Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE MM. Éloi Mercier (aide aux pratiques) et M. Daniel Nadeau (aide au DSI) soient engagés au salaire² de base, fixé par le conseil municipal.

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et de ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autres que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire² horaire fixés par le conseil municipal.

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.52 \$/km.

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton pour adoption par leur conseil respectif.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION-PROGRAMME POMPIER 1

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC..... en conformité avec l'article 6 du Programme.

14-01-23

Il est proposé par monsieur Richard Lefrançois et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

OFFRE DE SERVICES – LE PRO DU CB POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, de Kinnebar's Mills et de Saint-Pierre de-Broughton se partagent la responsabilité du Service de sécurité incendie selon une entente déjà en vigueur;

ATTENDU QUE les huit (8) officiers du Service d'incendie intermunicipal doivent être dotés de nouveaux équipements de radiocommunication de même que les cinq (5) véhicules du service;

ATTENDU QUE cette dépense sera affectée à même les surplus cumulés du Service d'incendie intermunicipal;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'autorisation de BELL Canada pour l'installation desdits équipements;

15-01-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Dubuc et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds d'accepter la soumission du Pro du CB (datée du 15 novembre 2022) incluant les équipements requis et leur installation et de transmettre cette résolution aux municipalités partenaires du Service de sécurité incendie.

RÉSOLUTION FIXANT LE SALAIRE 2021 DE LA BRIGADIÈRE

16-01-23

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Kathy Létourneau soit engagée à titre de brigadière au salaire² journalier fixé par le conseil municipal.

QU'elle soit rémunérée les journées où ses services sont requis.

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

TRANSPORT

NOUVEAU PARC INDUSTRIEL-MANDAT GROUPE RDL – AVOCATS ET NOTAIRES- SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO QUÉBEC-DOSSIER 66637828-400368

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 269-11-22 adoptée à la séance du conseil tenue le 1 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec a transmis à la municipalité le plan d'ingénierie servitudes et les directives pour l'alimentation électrique du parc industriel;

17-01-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

-La municipalité mandate la firme d'arpentage Ecce Terra de Thetford Mines pour la préparation de la description technique de la servitude requise par Hydro Québec pour le parc industriel.

-La municipalité mandate Groupe RDL, Avocats et notaires pour la préparation de l'acte notarié en lien avec la servitude selon le modèle fourni par Hydro Québec.

QUE Mme Andréa Gosselin, mairesse et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale/greffière -trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

DÉNEIGEMENT PRINTANIER DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX-RANG 10 OUEST ET RANG 11 NORD

18-01-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les rangs 11 Nord et 10 Ouest soient dégagés au début du printemps et ce, une seule fois par la Municipalité.

QUE l'inspecteur municipal détermine la date selon les conditions climatiques et les besoins des demandeurs.

QUE le déneigement du rang 10 Ouest soit confié à Normand Payeur au montant de 400 \$ et que celui du rang 11 nord soit fait par la municipalité.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

DEMANDE DE L'ÉRABLIÈRE LA FILLIONNIÈRE INC. (Monsieur Roger Gosselin)

Le demandeur désire que la municipalité entreprenne des démarches légales pour lui céder l'ancienne assiette de chemin qui longe en partie la route des Chutes afin qu'il puisse continuer de l'utiliser pour ses opérations forestières.

Les numéros de lots visés par la demande sont les suivants :
6 092 748 et 6 092 749.

La prise d'informations supplémentaires est nécessaire dans ce dossier afin que la municipalité puisse prendre une décision et en informer le demandeur ultérieurement.

LOISIRS ET CULTURE

CAMP DE JOUR- SEMAINE DE RELÂCHE

ATTENDU QU'IL y a l'organisation d'un camp de jour pendant la semaine de relâche;

19-01-23 Proposée par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité embauche le personnel nécessaire pour la tenue du camp de jour de la semaine de relâche.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

TARIFS 2023 LOCATION DU CENTRE CULTUREL

20-01-23 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les tarifs 2023 pour la location du Centre culturel soient les suivants :

Amicale – réunion :	110 \$ plus les taxes
Amicale – repas et soirée :	160 \$ plus les taxes
Amicale- tarif horaire :	15.00\$ de l'heure plus les taxes
Gymnase, Amicale et cuisine :	310 \$ plus les taxes
Gymnase-tarif horaire :	20.00\$ de l'heure plus les taxes
Local patinoire :	85\$ plus les taxes (résidents) 160\$ plus les taxes (non-résidents)
Organismes locaux :	gratuit à titre de contribution municipale

TARIF 2023 LOCATION DU CENTRE CULTUREL CLUB LA GAIÉTÉ.

21-01-23 Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 50\$ soit chargé au Club La Gaieté pour la location du Centre culturel pour chacune des réservations qui sera faite.

PROGRAMME DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES- MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

La date limite pour déposer une demande de médaille au lieutenant-gouverneur est le 1 février 2023.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT-MADAME LYSANNE LAGACÉ

22-01-23 Proposée par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité rembourse les montants suivants aux demandeurs :

- 620\$ à madame Lysanne Lagacé pour les frais de non-résident encourus auprès de la municipalité d'East-Broughton pour 2 enfants.

DEMANDE DE LA CROISÉE- DISPONIBILITÉ D'UNE SALLE POUR LA TENUE DE 5 ATELIERS EN JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2023.

23-01-23 Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds autorise la Croisée de tenir des rencontres à la salle Amicale quand celle-ci est disponible à compter du mois de novembre. Aucun frais de location de salle ne sera chargé à l'organisme.

JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER

Le comité des loisirs procèdera à l'organisation d'une activité pour la population le 18 février prochain.

DIVERS

A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR-VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE-RESSOURCE COMMUNE POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la résolution portant le numéro R309-12-22 est remplacée par celle-ci;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et de St-Pierre- de- Broughton désirent présenter un projet d'embauche d'un responsable de l'eau potable et du traitement en assainissement des eaux usées dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

24-01-23 il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de Saint-Jacques de Leeds s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et à assumer une partie des coûts;

-Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

-Le conseil nomme la Municipalité de St-Pierre-de-Broughton organisme responsable du projet.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

25-01-23

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h47.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière -trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière -trésorière